

Aéroclub
Ailes volantes
Athlétisme
Badminton
Basket
BMX
Boules
Billard
Boxe anglaise
Canoë-Kayak
Club-alpin
Cyclisme
Cheerleading—A & D'Ys
Escrime
Football
Foot américain « Salers »
Gymnastique
Handball
Judo
Karaté
Lutte
Moto verte
Musculation
Natation
Parkour
Pétanque
Plongée
Réseau des Sports de l'Air
Rugby
Savate - Boxe Française
Ski
Sport auto
Taekwondo
Tennis
Tennis de Table
Tir
Tir à l'arc
Viet Vo Dao
Volley-ball

UNION SPORTIVE ISSOIRIENNE

MAISON de l'U.S.I. - 9, rue des Couteliers - 63500 ISSOIRE

Tél. : 04 73 89 01 18

E-mail : usissoire@orange.fr --- Site : usissoire.fr



CDLB/BS n°034/24

Issoire, le 21 mars 2024

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION RECOMPENSES DU JEUDI 7 MARS 2024 A LA MAISON DE L'USI

Présents : JUDO - MOTO VERTE (2) - AEROCUB - FOOT AMERICAIN (2) – NATATION – TIR - VIET VO DAO - ESCRIME (2) - AMICALE DES MEDAILLES - Christian de la BROSSE (CA)

Absents excusés : ATHLETISME - BMX - SPORT AUTO - Excusés CA : Franck MAURY et Arthur HADDOU.

Absents non excusés : KARATE - LUTTE.

Présent supplémentaire : CYCLISME

Le Tir signale qu'il ne fait plus partie de la commission mais reste sur cette réunion. Ce club sera enlevé du listing à partir de la prochaine réunion.

L'objet de cette réunion étant la définition et l'organisation de la cérémonie des récompenses 2024, il a été procédé à un tour de table. Suite à la dernière réunion, il avait été proposé d'associer des jeunes avec des athlètes champions soit du même club soit d'un autre comme un parrain...La commission a entériné ce scénario qui a l'avantage de mettre en avant un(e) jeune nominé(e) qui serait récompensé(e) par une ou un sportif déjà bien capé, avec en filigrane la transmission des valeurs du sport entre les générations, et réduirait aussi le temps de la cérémonie.

Concernant la sélection des récompensés, il a été décidé de laisser aux Président(e)s ou Conseils d'administrations des clubs de l'USI de choisir eux même un(e) seul(e) récompensé(e) né(e) après 2007, en individuel ou collectif (équipe représentée par son capitaine). Critères : Performance, assiduité, engagement, bénévolat... (résultats, ou engagement dans son sport – exemple : arbitre, juge, encadrement..., ou bénévolat dans son club...) Il appartiendra aux clubs de « présenter » les récipiendaires de manière courte et concise. Ces derniers seront accompagnés obligatoirement de leur entraîneur ou coach.

De même manière il sera demandé à chaque club de désigner une ou un « parrain » (plus de 18 ans) parmi les sportifs performeurs déjà récompensés par un podium ou un titre en 2024 (cela pourra être le capitaine d'une équipe). Ces parrains remettront la récompense soit du sportif désigné de leur club soit d'un autre club selon les décisions de la Commission.



Un courrier aux Présidents sera adressé au 1^{er} juillet 2024 pour constituer les candidatures. Les réponses devront être retournées avant le 15 septembre pour être examinées lors d'une réunion de la commission le jeudi 19 septembre. Tout dossier arrivé en retard ne sera pas pris en compte.

Le contenu et détails de ce courrier seront examinés par la commission lors de la prochaine réunion programmée le jeudi 16 mai 2024 à 19h00 à la Maison de l'USI.

Il est demandé dès à présent aux clubs de réunir soit films soit photos de leur récompensé et de leur performeur « parrain » afin de pouvoir s'en servir pour projection lors de la cérémonie.

La Commission a demandé une date en fin d'année, un mardi soir, veille de repos pour les plus jeunes, pour cette cérémonie 2024. La réponse à cette demande interviendra lorsque les dates de la Saison culturelle de la Ville seront définitivement calées.

Le responsable de la Commission Récompenses de l'USI
Christian de la Brosse